

Appel condamnation « criminels en puissance »

1 DOCUMENT - Publié le 23 septembre 2022

Le Président du Conseil départemental fait appel



20220922_CP_Appel_Condamnation.pdf
(.pdf, 83,8 Ko)



TÉLÉCHARGER

Dans une énième procédure engagée contre l'exécutif du Conseil départemental, les opposants à la déviation de Beynac estiment avoir été victimes de diffamation à travers la qualification de « criminels en puissance ».

Cette expression, remise dans son contexte – celui du débat public –, visait simplement à mettre en exergue la lourde responsabilité de celles et ceux qui souhaitent empêcher la réalisation de ce contournement, le jour où un grave accident se produira dans la traverse du village.

Cette vérité reste plus que jamais d'actualité.

Une nouvelle fois, face à ce qui constitue un véritable harcèlement judiciaire n'ayant d'autre objectif que de museler sa parole, le Président du Département entend faire appel du jugement rendu ce jour par le tribunal de Bordeaux.